

FICHE IDEE N° : 1

CHEMIN DE HALAGE ENTRE VERIGNE - BRIOLLAY

DEFINITION :

Il est constaté que le « chemin de halage » reliant la plage de Vérigné à la plage de Briollay, rive gauche de la rivière « Sarthe », est impraticable en grande partie, voire inexistant.

En effet, par temps humide ou pluvieux, il est difficilement praticable dans sa première partie, entre la plage de Vérigné et le petit pont, dit « Eiffel » (*L'usager d'une petite voiture, sans permis, l'emprunte pour accéder à sa péniche qu'il occupe à l'année sauf périodes d'inondations ; ce qui lui est donc nécessaire...*).

Le pont « Eiffel » est vétuste et pas entretenu. Le chemin perpendiculaire à ce pont qui revient vers la route basse de Vérigné, est très boueux et pas entretenu.

En deuxième partie, il est presque inexistant et mal défini. De plus, il peut être dangereux pour les usagers, par la présence de troupeaux d'élevage qui pâturent, en pleine liberté.

Quant à la troisième partie, depuis le chemin perpendiculaire à la rivière - *qui ramène sur le chemin bas de Vérigné* - et le terrain de bi-cross, il est inexistant, avec une traversée de fossé très endommagée.

Cet ensemble peut s'intégrer dans un projet de circuit pédestre et vélos, en complément et continuer des chemins de halage existants vers Cheffes sur Sarthe, dénommé : « Sarthe à Vélo ».

REALISATION :

Première partie : Elaguer la végétation qui forme un sous-bois et l'entretenir plusieurs fois dans l'année pour éviter ronces et friches... surtout après les périodes d'inondations pour les bois morts. Maintenir un bon état des sols de ce chemin par un bon empierrement qui nécessite un contrôle annuel, au même titre que les autres chemins, pédestres ou vélos, de la commune et permettant aussi l'accès habituel à la péniche.

Pont « Eiffel » : Revaloriser ce pont en : le réparant si nécessaire, l'entretenant et le valorisant par une signalétique adaptée : usage, mode constructive, datation, etc.,... (*Beau balcon sur la Sarthe*).

Deuxième partie : Permettre une vraie visualisation du chemin par un traçage au sol en : empierrant, creusant ou planifiant selon l'endroit. A son départ du pont, élaguer la végétation qui forme un sous-bois et l'entretenir plusieurs fois dans l'année pour éviter ronces et friches ... Puis ensuite, jusqu'au chemin perpendiculaire à la rivière qui ramène sur le chemin bas de Vérigné, délimiter l'espace par une clôture et/ou une haie bocagère qui le séparera des troupeaux d'élevage. A ce titre, passer des accords avec « l'agriculteur-éleveur » sur le mode de pâturage des animaux en relation avec les usagers du chemin. Pour permettre à ces animaux d'aller s'abreuver à la rivière, prévoir un accès limité et protégé mais traversable par des barrières, tourniquets et/ou chicanes, adaptés à l'usage des piétons, vélos et handicapés.

Chemin perpendiculaire : Remettre en état ce chemin qui va de la rivière au chemin bas de Vérigné. Il permet l'accès à celle-ci, en voiture ou autres, pour : les pêcheurs, les randonneurs, cyclistes et même en cas de secours, pour les pompiers et/ou autres. Refaire le sol boueux et plein d'ornières de façon carrossable et l'entretenir (*présence de grosses branches jusqu'au sol*). A la jonction avec notre chemin de halage, créer une petite placette paysagée permettant le retournement de véhicule et le stationnement limité en nombre et usage. Un portique anti camping-car peut être installé, éventuellement. A cet emplacement, au niveau accès à la rivière, il pourrait y avoir, aussi, un ponton de

pêche pour handicapés ou non, voire un ponton à bateau, à double usage (*Beau balcon sur la Sarthe*). Prévoir toute la signalétique si rapportant, en tête du chemin et/ou au niveau de la placette.

Troisième partie : Même principe que pour la deuxième partie, depuis cette placette jusqu'au terrain de bi-cross, voire jusqu'à la calle du port : élagage et entretien du sous bois et permettre une vraie visualisation du chemin par un traçage au sol en : empierrant, creusant ou planifiant selon l'endroit et délimiter l'espace par une clôture et/ou une haie bocagère qui le séparera des troupeaux d'élevage. A ce titre, passer des accords avec « l'agriculteur-éleveur » sur le mode de pâturage des animaux en relation avec les usagers du chemin. Pour permettre à ces animaux d'aller s'abreuver à la rivière, prévoir un accès limité et protégé mais traversable par des barrières, tourniquets et/ou chicanes, adaptés à l'usage des piétons, vélos et handicapés. Avant le terrain de bi-cross, refaire le passage du fossé par la pose de nouveaux poteaux électriques, en béton préfabriqué (*réemploi de vieux poteaux EDF, comme l'existant*) ou par la réalisation d'un pont de bois, démontable l'hiver car inondations (*fabrication par les journées citoyennes*).

Végétalisation : Prévoir un complément de végétaux : haies bocagères, arbustes, arbres tiges, frênes têtards, etc.,...

Signalétique : Prévoir tous les panneaux et signalétiques appropriés ainsi que toute information pratique, historique ou culturelle.

Mobilier rustique et économique : Prévoir : tables, bancs, poubelles, etc.,... avec des matériaux recyclés pour permettre un bon usage des espaces et servant de reposoirs pour personnes âgées et handicapées.

N. B. (important) : Tout aménagement de chemins pédestres et vélos doit être bien dimensionné pour permettre le passage des : vélos, vélos tri-porteurs, vélos-remorques, vélos couchés, fauteuils et « quadrix » (*vélos électriques à 4 roues*) pour les handicapés.

FINANCEMENT :

Une recherche de financement partagée peut être envisagée entre : la Commune, A.L.M., le Département 49, la ou les Associations de pêche concernées, L.P.O., etc.,... :

- Commune (*avec son budget participatif*) : Analyse du projet, étude technique et de faisabilité financière, démarches administratives, accord avec « l'agriculteur-éleveur » et suivi des travaux. Possibilité de faire participer les citoyens dans le cadre des « journées citoyennes » : végétalisation, signalétique, mobilier, petit pont de bois, etc.,...
- A.L.M. (*suivant ses compétences dans le projet « Sarthe-Vélo »*) : Financement total ou partiel du projet : dossiers techniques en plans et cahier des charges, consultations et marchés travaux, travaux et suivi chantier.
- Département 49 (*suivant ses compétences dans le projet « Sarthe-Vélo » et ses obligations en matière de gestion des rivières*) : Réparation et entretien du pont « Eiffel » et du passage du fossé (*frayère*), entretien des rives de la rivière et participation financière auprès d'A.L.M. ou prise en charge direct si pas d'A.L.M., dans le cadre du développement touristique de « Sarthe-Vélo ». Réalisation du ponton pêche et/ou ponton bateau, avec ou sans les associations de pêche.
- Associations de pêches : Participation financière au projet : pontons, placette, etc.,...
- Association L.P.O. : Participation financière au projet : plantation de végétaux et d'arbres, signalétique, etc.,...

Merci de votre attention et bon courage dans la poursuite de vos actions et votre volonté de bien faire dans l'intérêt collectif et le développement touristique de Briollay.